

Boterel la Pinelaie

Bretagne, Grande Écurie
may 1696

Preuves de la noblesse de René-Thérèse Boterel de la Marche ¹, page du Roi dans sa grande Écurie, sous le commandement de Son Altesse monseigneur le comte d'Armagnac, grand Écuyer de France ².

D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois croix de mesme patées, et posées deux en chef et une en pointe.

René-Thérèse Boterel de la Pinelaie, 1681.

Extrait du registre des batêmes de la paroisse de Saint-Sauveur de la ville de Rennes, portant que Renée-Thérèse, fils de messire Jean Boterel, seigneur de la Pinelaie, conseiller du Roi et grand prévôt de Bretagne, et de dame Marie Luce Le Bigot sa femme, naquit le 9 et fut batisé le 12^e de février de l'an 1681. Cet extrait délivré le 25^e de novembre de l'an 1697 et signé Baudet, recteur de l'église de Saint Sauveur de la ville de Rennes.

I^{er} degré, père et mère, Jean Boterel, seigneur de la Pinelaie, Marie-Luce Le Bigot sa femme, 1677. *D'argent à un écuireuil de gueules, rampant et couronné d'or.*

Contract de mariage de messire Jean Boterel, chevalier seigneur de la Pinelaie, conseiller du Roi, et grand prévôt de Bretagne, fils aîné et héritier principal et noble de messire René Boterel, chevalier, seigneur du Coudrai, et de dame Thomasse Ferron, sa femme, acordé le 18^e d'avril de l'an 1677 avec demoiselle Marie-Luce Le Bigot, dame de Langle, fille de messire Sébastien Le Bigot, chevalier, seigneur de Kerjégu, et de dame Marie Arrel de Kermarquer sa femme. Ce contract reçu par Jahinaut et Pastoureau, notaires au lieu de Goello.

Aveu et dénombrement de la seigneurie de Quellenec, mouvante du domaine du Roi, à Morlaix, donné à Sa Majesté le 25^e de juin de l'an 1685 par messire Jean Boterel, chevalier, seigneur de la Pinelaie, grand prévôt de Bretagne, au nom et comme procureur de dame Marie-Luce Le Bigot sa femme. Cet acte signé Boterel.

II^e degré, ayeul, René Le Borgne, seigneur du Coudrai, Thomasse Ferron sa femme, 1618. *D'azur semé de billettes d'argent, à une bande de mesme brochante sur le tout, et chargée de quatre mouchetures d'hermines.*

Contract de mariage de René Boterel, écuyer, seigneur du Coudrai, fils aîné et héritier principal et noble de Jean Boterel, seigneur de Montelon et du Chesnai, etc, conseiller au Parlement de Rennes, acordé le 26^e de juillet de l'an 1618 avec demoiselle Thomasse Ferron, du consentement de Guillaume Ferron, écuyer, seigneur du Chesne, et de René Ferron, écuyer, seigneur de la Villandon, ses frères. Ce contract reçu par Chamuri, notaire à Rennes.

Arrêt rendu le 1^{er} d'octobre de l'an 1668 par les commissaires établis par le Roi pour la

1. Ce mot surcharge celui, rayé, de *Pinelaie*.

2. Transcription d'Amaury de la Pinonnais pour Tudchentil en décembre 2014, d'après le Ms français 32101 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007069g>).

réformation de la noblesse en Bretagne, portant confirmation de celle de René Boterel, écuyer, sieur du Coudrai, comme fils aîné et héritier principal et noble de messire Jean Boterel, sieur de Montelon, conseiller au Parlement de Rennes. Cet arrêt signé Malescot.

Transaction sur le partage noble des biens de messire Jean Boterel, sieur de Montelon, conseiller au Parlement de Bretagne, et de dame Julienne Pitouais sa femme, faite le 4^e de mars de l'an 1645 entre René Boterel, écuyer, seigneur du Coudrai, leur fils aîné et héritier principal et noble ; François Boterel, prêtre, Jean Boterel, écuyer, sieur de Montelon, et Jean Boterel, écuyer, sieur de la Prioulaie ses frères. Cet acte reçu par Odion, notaire à Rennes

III^e degré, bisayeul, Jean Boterel I, seigneur de Montelon, Julienne Pitouais sa femme, 1590.

Extrait du registre des batêmes de la paroisse de Bédée, au diocèse de Saint-Malo, portant que René Boterel, fils de noble homme messire Jean Boterel, seigneur de la Prévôtaiie, de la Brétonnière, et du Coudrai-Boterel, conseiller au Parlement de Bretagne, et de demoiselle Julienne Pitouais sa femme, fut batisé le 18^e de novembre de l'an 1601. Cet extrait délivré le 13^e d'octobre de l'an 1635 et signé Boterel, recteur de l'église de Bédée.

Contract du 3^e mariage de noble homme Jean Boterel, seigneur de Montelon, du Chesnai et du Plessis, conseiller au Parlement de Bretagne, acordé le 1^{er} de juillet de l'an 1613 avec demoiselle Louise Boterel, douairière du Chesne-Ferron, et dame de la Villandon. Ce contract reçu par Rouëssant, notaire à Rennes.

Décret fait au siège de Lambale le 27^e de février de l'an 1609 sur le mariage de Roland Le Moine, écuyer, seigneur de Beauregard, fils aîné et héritier unique de nobles gens Charles Le Moine, sieur de Caësdan, et de Beauvoir, et de demoiselle Adrienne de Launai sa femme, lequel avoit été acordé avec demoiselle Jeanne Boterel, dame de la Bretonnière, par Jean Boterel son père, seigneur de la Prévôtaiie, conseiller au Parlement de Bretagne, avec stipulation outre sa date, de l'habiller encore, comme une fille de bonne maison, qui entroit aussi en bonne maison. Cet acte signé Gilet.

Contract du 1^{er} mariage de noble homme Jean Boterel, seigneur de la Prévôtaiie, fils aîné de noble home Pierre Boterel, seigneur de Montelon et des Cours Roger etc, et de demoiselle Andrée Béchenec sa femme, acordé le 15^e d'octobre de l'an 1586 avec demoiselle Jaqueminie de Godelant, fille aînée et héritière principale et noble d'Henri de Godelant, seigneur de la Ville-au-Renard et de la Bretonnière, et de demoiselle Guillemette de la Touche sa veuve. Ce contract reçu par Bonier et Pinczon, notaires à Rennes.

IV^e degré, trisayeul, Pierre Boterel, seigneur de Montelon, Andrée Béchenec sa femme, 1560. *De sable à un lion d'argent armé d'or, à trois merlettes de sable posées deux et une.*

Procuration donnée le 23^e de juin de l'an 1603 par nobles gens Pierre Boterel, seigneur de Montelon, et Andrée Béchenec sa femme, à François Boterel leur fils, écuyer, seigneur des Cours Roger, pour traiter avec noble homme François Béchenec, sieur des Fougerais, des biens qui leur étoient échus par la mort de noble homme Olivier Béchenec. Cet acte reçu par Fontaine, notaire de la cour d'Aubigné.

Vente de la maison noble de la Ville Loisel, mouvante de la baronnie de Montauban, faite le 24^e d'avril de l'an 1614 par François de la Douesnelière, écuyer, seigneur du Plessis-Hayette, à Pierre Boterel, écuyer, seigneur de Montelon. Cet acte reçu par Morel, notaire à Rennes.

Aquisition d'héritages assis dans la paroisse de la Chapelle des Fougerais, faite le 7^e de février de l'an 1579 par noble homme Pierre Boterel, seigneur de Montelon, et du Chesnai-Pinot. Cet acte reçu par Jouan, notaire à Rennes.

Lettres du 16^e de janvier de l'an 1419 par lesquelles Jean duc de Bretagne mande à Jean Perrion, maître de sa garde robe, de donner à Jean Boterel, écuyer, cinq aunes de bon drap, et 200

de bonnes fourures, pour lui faire une houpelande, en récompense des loyaux et agréables services qu'il lui avoit faits, et qu'il lui faisoit chaque jour. Ces lettres contresignées Ivette, et scellées.

Nous, Charles d'Hozier, conseiller du Roi, généalogiste de sa maison, garde de l'armorial général de France, et chevalier de la religion et des ordres militaires de saint Maurice et de saint Lazare de Savoie,

Certifions au Roi et à Son Altesse monseigneur Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, de Brione et de Charni, Grand Écuyer de France, comandeur des ordres du Roi, grand sénéchal de Bourgogne, gouverneur d'Anjou et gouverneur des villes et des châteaux d'Angers et du Pont de Cé, que René-Thérèse Boterel de la Pinelaie a la noblesse nécessaire pour être au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Grande Écurie, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le neuvième jour du mois de may de l'an mil six cent quatre-vingt seize, signé d'Hozier.